**INTERVENTION DE LA DELEGATION DE L’UNION DES COMORES**

**A L’OCCASION DU DIALOGUE INTERACTIF AVEC LA REPUBLIQUE DE MAURICE,**

**DANS LE CADRE DE LA 31ème SESSION DE DE L’EPU,**

**A GENEVE LE 07 JANVIER 2018.**

Merci M. Le Président,

La Délégation de l’Union des Comores souhaite une chaleureuse bienvenue à la Délégation de la République de Maurice et la félicite pour les progrès qu’elle a réalisés, tels que repris dans son Rapport National sur les Droits de l’Homme.

La Délégation de l’Union des Comores est particulièrement sensible aux efforts consentis en faveur des droits de l’enfant, des droits des handicapés et ceux des personnes âgées.

Et c’est précisément dans cadre que ma délégation recommande à Maurice de

1. Ratifier le 3ème Protocole facultatif de la Convention des droits de l’enfant,
2. Le Protocole de la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples relatif aux droits des Personnes Agées.

Merci M. Le Président.